

SAVIGNY EN SANCERRE
Conseil municipal du 11 avril 2023

Le conseil municipal s'est réuni le 11 avril sous la présidence du maire et a délibéré sur les affaires suivantes :

Finances

1- Budget assainissement : vote du budget 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses
En Fonctionnement : 83 471.96 € – en Investissement : 98 399.28 €

- vote les crédits de 31000 €TTC pour des travaux d'entretien sur la station d'épuration

2 - Budget général de la commune

Fonctionnement

- vote des taxes sans changement

Foncier bâti (TFB) 13.87 -- Foncier non bâti (TFNB) 28.51 ---CFE : 23.10

Taxe habitation (TH) 18.40 portant sur les résidences secondaires et logements vacants

- Vote du FSL : 1000€
- Vote des subventions aux associations qui sont reconduites
- Vote de subventions exceptionnelles : 2200 € pour l'assoc. des Jeunes Agriculteurs (Comice)
Et pour l'école (classe de montagne) au prorata du nombre d'enfants soit 2400€
- Adopte la délibération d'harmonisation des amortissements conforme à la M57
- Vote une aide au profit des professionnels de la Place de l'Eglise en raison de la gêne causée par les travaux du centre bourg

Vote du budget fonctionnement

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 124 536.00€

Investissement - sont compris :

- 2^{ème} tranche du Centre Bourg
- programme voirie 2023
- acquisition d'une épareuse – devis BEAULIEU Agricole : 19 400€ avec reprise
- travaux de toiture au dojo par l'ent. GRAEFF pour un montant de 7 610€ ttc

Vote du budget investissement

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 566 990.81€

Éclairage public : information est donnée sur l'étude technique et estimative demandée à SDE 18 dans le cadre des économies d'électricité de l'éclairage public (mise aux normes des installations vétustes)

Poursuite de la réglementation de l'extinction :

- l'éclairage public sera interrompu sur tout le territoire centre aggloméré et hameaux ainsi qu'il suit : **période estivale du 1^{er} mai au 1^{er} septembre jusqu'à arrêté contraire**
- **période hivernale de 22 heures à 6 heures à compter du 1^{er} octobre**

Personnel communal

- décision de contractualisé un agent à 28h/35 jusqu'aux vacances (ATSEM à 50%)
- décision de stagiérisation de 2 agents à compter du 2 mai

Communauté de communes : compétence eau et assainissement collectif

Le conseil accepte et vote le transfert de la compétence « étude préalable au transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif » à la communauté de commune

Mutuelle complémentaire

Le conseil accepte la convention entre la commune et la Mutuelle MOS, sans engagement financier pour la commune et donne pouvoir de signature au maire.

Décisions pour études techniques et financières

- école élémentaire-mairie : diagnostique énergétique avant recherche de devis
- école maternelle : aménagement de la cour pour mise en sécurité des sols des jeux
- église : réparation et mise en sécurité de pièces présentant un danger de chute

Questions diverses

- > Gedicom : maintien en cours de réflexion
- > **Biodiversité** : samedi **22 avril** visite des mares
- > Enherbement des allées du Cimetière : il sera poursuivi en 2023
- > Salle polyvalente : le tribunal administratif a désigné un expert pour une visite le 6 juin
- > Projet photovoltaïque lieu-dit « les Varennes » : le dossier est instruit par la DDT

Apprécié le 11/04/2023

